



AUABC

African Union Advisory
Board on Corruption

RAPPORT DU 5^{ème} DIALOGUE AFRICAIN SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**THÈME : COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES : ACTEURS CLEFS
DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

TENUE VIRTUELLEMENT DU 9 AU 11 NOVEMBRE 2021

1. INTRODUCTION

Le Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la Corruption (AUABC) s'est concentré en 2021 sur la promotion d'une collaboration plus étroite et d'une harmonisation des efforts entre et avec les Communautés Economiques Régionales (CER) grâce à une coopération renforcée et à la promotion des synergies autour des interventions contre la corruption sur le continent. Le Dialogue Africain contre la Corruption de 2021 a ainsi été convoqué virtuellement à travers des webinaires sous le thème : « **Les Communautés Economiques Régionales : Acteurs Clefs dans la Mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption** ».

Le dialogue de trois jours a réuni des représentants des États membres, des Organisations Internationales, des Agences Nationales de Lutte contre la Corruption (NACA), de la Société Civile, des Universités et d'autres Acteurs. Des Exposés et des rapports détaillés ont été présentés et de riches échanges entre les participants ont eu lieu sur l'état de lutte contre la corruption au niveau des CER, les dispositifs de lutte contre la corruption, les politiques et les lois adoptées au niveau des CER et des pays. Les Agences Nationales de Lutte Contre la Corruption (NACA) ont échangé sur les meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption au niveau national et la collaboration transfrontalière au niveau sous régional et les Acteurs Non Etatiques ont réfléchi conjointement avec le Conseil sur la manière de renforcer leur collaboration.

A. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Le webinaire a commencé par un mot de bienvenue de Mme Charity Nchimunya, secrétaire exécutive du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (AUABC), qui a donné un aperçu du programme de la 5e édition du Dialogue africain contre la corruption.

B. ALLOCUTION DE BIENVENUE DE L'HON. JEAN LOUIS ANDRIAMIFIDY - PRÉSIDENT, AUABC

Hon. Jean-Louis Andriamifidy a souhaité la bienvenue aux participants du 5^{ème} Dialogue annuel contre la corruption, tout en soulignant que le Dialogue se tenait en ligne pour la deuxième fois en raison de la pandémie de Covid19. Il a noté que l'Agenda 2063 de l'UA qui exprime l'aspiration à une Afrique intégrée, prospère et pacifique nécessite des efforts coordonnés et conjoints pour lutter contre le fléau de la corruption qui détruit les économies des États et constitue un obstacle au développement durable et à la réalisation des valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de dignité.

Hon. Andriamifidy a rappelé qu'à travers les flux financiers illicites (FFI), l'Afrique perd plus de 80 milliards de dollars américains chaque année. Cela, d'après son observation, non seulement prive le continent des ressources dont il a tant besoin pour financer son développement, mais alimente également les conflits. S'attaquer à ces problèmes nécessite l'élaboration des stratégies spécifiques. Il a en outre noté que les lois, réglementations et normes relatives à la corruption aux niveaux régional et national n'étaient toujours pas correctement alignées et que leur harmonisation était essentielle car la lutte contre la corruption ne sera gagnée que si une coordination efficace au-delà des frontières, comme au sein des CER, est prioritaire.

Il a été rappelé aux participants la relation symbiotique entre l'intégration régionale et la lutte contre la corruption et que la première était menacée si la corruption était autorisée à prospérer au niveau sous régional. Il a conclu en implorant les participants de veiller à ce que le Dialogue sur la lutte contre la corruption de 2021 aille au-delà de simples conversations et devienne un point de départ pour des actions concrètes dans la guerre contre la corruption.

2. WEBINAIRE 1 : RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES CER ET LES AGENCES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (NACAS) DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le webinaire était modéré par l'hon. Seynabou Ndiaye Diakhaté. Les discussions ont été précédées d'un panel de présentation composé de Mme Martha Munthali de l'AUABC et de John Kivuva, de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC).

A. Exposé sur les résultats de recherche sur le thème de l'année

Mme Munthali, Responsable Principale des Politiques sur les Questions Economiques et Statistiques, a présenté la recherche sur le thème de l'année. Dans son exposé, elle a souligné le processus de recherche, les résultats et les recommandations de cette même recherche.

Elle a informé les participants qu'un questionnaire avait été envoyé à toutes les NACA mais que seulement 15 réactions avaient été reçues. Celles-ci provenaient de : d'Afrique du Sud, d'Algérie, du Botswana, du Burundi, de la RDC, d'Éthiopie, de l'Ile Maurice, de la Namibie, du Nigéria, du Sénégal, des Seychelles, de Sierra Leone, de Tanzanie, du Royaume d'Eswatini et du Zimbabwe.

Voici les faits saillants des conclusions de cette recherche :

1. Que les CER sont en effet des acteurs pertinents dans la lutte contre la corruption et ont fourni des mécanismes d'action collective contre la corruption, elles ont facilité le dialogue et la mutualisation d'informations, développé des normes de lutte contre la corruption et des lois modèles et fourni des mécanismes de collaboration transfrontalière pour lutter contre les pratiques de corruption.
2. Il existe des exemples encourageants de collaboration étroite entre les NACA et les CER, tels que la domestication des protocoles régionaux de lutte contre la corruption et des formations spécialisées pour les enquêteurs sur les flux financiers illicites (FFI), le recouvrement des avoirs et le blanchiment d'argent facilités par les CER.
3. Il existe des défis remarquables à la domestication des protocoles contre la corruption, y compris des ressources limitées qui empêchent la mise en œuvre à part entière des protocoles et le suivi des interventions stratégiques, le manque d'expertise en particulier sur les FFI et le recouvrement des avoirs ainsi que le manque d'harmonisation des politiques et de la législation contre la corruption.
4. Le besoin se fait encore sentir ainsi qu'un potentiel pour un plus grand soutien des CER dans la lutte contre la corruption au niveau national, par exemple en renforçant les capacités des acteurs contre la corruption concernés, en améliorant les cadres d'entraide judiciaire au sein des États membres et en soutenant la mise en œuvre de la position africaine commune sur la Récupération des Avoirs.

B. EXPOSE DU REPRÉSENTANT DE L'EAC

M. James Kivuva du Secrétariat de l'EAC a exprimé la satisfaction de l'EAC concernant les principaux résultats de la recherche annuelle de l'AUABC, en particulier en ce qui concerne la localisation et la récupération des avoirs, l'entraide judiciaire et le renforcement des capacités.

Il a réitéré l'engagement du Secrétariat de l'EAC à travailler en étroite collaboration avec l'AUABC pour promouvoir des mesures de prévention et de lutte contre la corruption dans la région de l'Afrique de l'Est. Le traité de l'EAC, d'après son observation, prévoit l'adoption des principes de transparence et de redevabilité qui sont essentiels dans la lutte contre la corruption.

Il a ajouté que le rôle des banques centrales dans la surveillance des systèmes financiers devrait être examiné de plus près pour un renforcement là où il s'avère nécessaire, ainsi que des mécanismes de surveillance pour empêcher la perte d'actifs sur le continent, par exemple en renforçant la collaboration intercontinentale.

C. Points clés des discussions en plénière

1. Les participants ont souligné que la corruption en Afrique continue d'avoir un impact négatif sur l'économie des États et constitue un obstacle majeur au développement socio-économique et à la réalisation durable des aspirations légitimes des populations du continent à promouvoir les valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de dignité .
2. Il a été noté que l'adhésion des États membres de l'UA à l'AUCPCC et aux décisions des organes de l'UA est une condition préalable au succès dans la lutte contre la corruption. L'incapacité à activer les mécanismes contraignants au sein du système de l'UA continue d'entraver la réalisation des objectifs des normes fixées pour lutter contre la corruption et d'autres maux sur le continent.
3. Les délégués ont noté l'invocation fréquente de la souveraineté par les États membres comme motif de non-application intégrale des dispositions de l'AUCPCC. Cependant, un consensus s'est dégagé sur le fait qu'en ratifiant la Convention, les États limitent implicitement leur souveraineté dans la mesure où une collaboration et une coordination transfrontalières sont nécessaires pour lutter efficacement contre le fléau de la corruption.
4. Le rôle essentiel joué par les Services de Renseignement Financier (SRF) en collaboration avec les banques centrales au niveau national a été apprécié. Les entités désignées comme institutions déclarantes sont tenues de soumettre des informations aux SRF qui à leur tour travaillent en étroite collaboration avec les banques centrales pour lutter contre les crimes économiques et en particulier le blanchiment d'argent transfrontalier et intercontinental.
5. L'importance de la volonté politique dans la lutte contre la corruption ne peut être niée. C'est une condition préalable nécessaire au succès de la lutte contre la corruption, car des études montrent qu'il existe une forte corrélation entre la bonne volonté politique, la bonne gouvernance et la victoire dans la guerre contre la corruption.
6. Il a été rappelé aux participants que dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, plusieurs pays africains ont été impliqués dans la première et la deuxième évaluation. En tant que tel, la mutualisation des connaissances par les experts africains impliqués dans le processus devrait être facilitée pour améliorer le suivi dans le cadre de l'AUCPCC.
7. L'AUABC a informé les participants de deux développements importants, à savoir que le Conseil est en train de mettre sur pied un centre de ressources contre la corruption qui contiendra des informations sur les praticiens, les chercheurs et les experts dans la lutte contre la corruption. Le Conseil d'Administration a également élaboré une stratégie d'engagement des CER qui guidera la collaboration entre le conseil d'administration et les CER pour faciliter la mise en œuvre de l'AUCPCC.
8. Les participants ont noté qu'il y a encore du laxisme dans la mise en œuvre de l'AUCPCC. L'AUABC a été invitée à déterminer si l'incapacité à réduire de manière significative les cas de corruption dans certains États parties à l'AUCPCC est le résultat

des lacunes dans la Convention et l'établissement des normes en général, en particulier dans le domaine des Flux Financiers Illicites (FFI).

D. SÉANCE DE CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans son allocution de clôture, l' Hon. Jean Louis Andriamifidy, Président de l'AUABC, a prononcé le discours de clôture du premier jour du Dialogue. Il a exprimé sa gratitude aux 15 pays qui ont répondu au questionnaire envoyé par l'AUABC.

Il a en outre réitéré que la corruption dans ses diverses manifestations sur le continent continue de nuire à la stabilité économique, sociale et politique en Afrique avec une hémorragie continue des ressources hors du continent. Pour remédier à cet étau, une action coordonnée est nécessaire entre les CER, les NACA afin de réaliser les différents objectifs et positions de la politique contre la corruption telle que la Position Africaine Commune sur le Recouvrement des Avoirs.

Il a conclu en rassurant les participants que le Conseil avait pris note des diverses recommandations faites et pourra tenir compte en particulier sur la préoccupation que les lacunes dans l'établissement de normes, y compris l'AUCPCC, ont contribué à une lutte inefficace contre les FFI.

3. WEBINAIRE 2 : RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN AFRIQUE

Le deuxième jour du Dialogue sur la lutte contre la corruption était une session à huis clos avec des représentants des Agences Nationales de Lutte contre la Corruption (NACA). La session a été modérée par l'hon. Francis Ben Kaifala, Commissaire, Commission de lutte contre la corruption de la République de Sierra Leone et membre du Conseil d'Administration de l'AUABC. Le webinaire a offert aux représentants des NACA l'occasion de réfléchir à l'état général des efforts de lutte contre la corruption en Afrique. Le webinaire avait trois panélistes, à savoir un représentant de l'AUABC, un représentant des Instances Nationales de Lutte contre la Corruption d'Algérie et du Mozambique.

A. Rapport d'avancement et mise à jour de l'AUABC

M. Selemani Kinyunyu, responsable principal des politiques sur les questions politiques et juridiques à l'AUABC, a fait le point sur ce que le conseil d'administration a fait et réalisé depuis le 4^{ème} dialogue annuel tenu en octobre 2020 et notamment les points suivants ont été soulignés.

1. Un rappel des principales recommandations de la 4^{ème} édition du Dialogue Africain sur la lutte contre la Corruption qui portait sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des systèmes judiciaires dans la lutte contre la corruption (le rapport et les recommandations disponibles auprès de l'AUABC).
2. Que le Conseil a observé, au cours de la période entre le dernier Dialogue contre la corruption à ce jour, une corruption accrue dans les processus électoraux sur le continent. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la corruption visant à compromettre les agents électoraux, les agences et les institutions gouvernementales.

3. Que le Conseil a également noté les défis persistants de la captation de l'État, de la grande corruption et du clientélisme de haut niveau qui continuent d'éroder la confiance dans les systèmes de gouvernance sur le continent.
4. L'AUABC est sur le point de publier deux études portant sur la corruption pendant la pandémie de Covid19 et le rôle des CER dans la lutte contre la corruption. Il a souligné que les CER pourraient jouer un rôle clé dans la domestication des normes contre la corruption au niveau national mais que leurs capacités à cet égard restent largement inexploitées.
5. Que l'AUABC a été témoin d'une application variable des normes contre la corruption dans l'élaboration des traités régionaux ainsi que la création de réseaux régionaux contre la corruption et le Conseil s'engage à continuer à soutenir les efforts d'harmonisation et des réseaux plus solides.
6. L'Union africaine a adopté la position africaine commune sur le Recouvrement des Avoirs, adoptée par les Organes Délibérants de l'UA en 2020. Ce document est essentiel pour aider les États membres à négocier la restitution des avoirs volés et également à identifier, récupérer et gérer les avoirs volés dans le contexte plus large de la prévention des FFI.
7. Que l'AUABC est préoccupée par la recrudescence des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le continent qui ont été en partie alimentés par la corruption. Les populations, en particulier les jeunes, sont insatisfaites de la mauvaise gestion et de la répartition inégale des ressources nationales, toutes deux influencées par des pratiques de corruption.
8. Enfin, l'AUABC a salué les récentes ratifications de l'AUCPCC par la Tunisie et le Cameroun, qui sont respectivement les 44^{ème} et 45^{ème} pays à ratifier la Convention. Le Conseil continue d'exhorter la République centrafricaine, le Cap-Vert, Djibouti, la République Démocratique du Congo, l'Érythrée, la Mauritanie, le Maroc, la Somalie, le Soudan du Sud et Eswatini à emboîter le pas.

B. Présentation par M. Kour Tarek d'Algérie

1. M. Tarek a observé que le gouvernement algérien a fait preuve d'une véritable volonté politique dans la lutte contre la corruption, comme en témoignent les amendements constitutionnels qui ont été promulgués pour mettre sur pied un organe de contrôle indépendant de lutte contre la corruption - la Haute Instance pour la Transparence, la Prévention et la Lutte Contre la Corruption.
2. Il a en outre informé les participants des efforts déployés par l'Algérie pour lutter contre la corruption à travers des réformes institutionnelles et stratégiques. Le pays a élaboré une Stratégie Nationale pour la Transparence, la Prévention et la Lutte Contre la Corruption et a œuvré pour promouvoir le rôle des Organisations de la Société Civile (OSC) dans la lutte contre la corruption.
3. L'Algérie a recommandé de renforcer davantage le mécanisme de suivi dans le cadre de l'AUCPCC et pour que l'AUABC clarifie son approche de suivi auprès des États parties.

En outre, il a lancé un appel pour la clarification des modalités, des procédures, des objectifs et critères d'évaluation dans le contexte du suivi de la mise en œuvre de l'AUCPCC.

4. Il a exprimé la disposition de l'Algérie à collaborer avec l'AUABC dans son rôle de supervision dans le cadre de l'AUCPCC et à soutenir toute mesure susceptible d'améliorer l'efficacité du Conseil à cet égard.

C. Présentation de M. Miguel Candido du Mozambique

M. Miguel Candido a présenté le contexte du travail du Bureau Central de Lutte Contre la Corruption du Mozambique (GCCC) et a présenté les diverses activités mises en œuvre au Mozambique pour lutter et prévenir la corruption. Il a souligné les efforts de son gouvernement dans la lutte contre la corruption, comme indiqué ci-dessous.

1. Ayant réalisé que l'État perdait beaucoup d'argent, le gouvernement mozambicain a vu la nécessité d'inclure les banques centrales dans le dialogue sur la lutte contre la corruption. Les efforts conjoints avec les banques centrales et les bureaux de change sont essentiels car ces entités servent souvent d'espaces pour le blanchiment d'argent.
2. Un nouveau Code Pénal a été introduit qui renforce la criminalisation de la corruption dans le secteur privé, garantit que les affaires de corruption sont jugées plus rapidement et interdit la conversion des condamnations pour corruption en amendes.
3. Le Mozambique a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption qui intègre désormais des approches sectorielles dans la lutte contre la corruption. Dans le cadre de cette stratégie, il existe désormais des plans stratégiques pour des secteurs tels que l'éducation, la sécurité, et ces plans sont élaborés en concertation avec les parties prenantes du secteur concerné.
4. Le Pays a également développé des plateformes virtuelles de paiement en ligne pour les services publics. La réduction des transactions en espèces a considérablement réduit les cas de corruption et de blanchiment d'argent en particulier.
5. Le Mozambique a approuvé de nouveaux instruments pour promouvoir la coopération judiciaire internationale, y compris l'adoption de nouvelles réglementations qui accélèrent désormais l'extradition et d'autres demandes judiciaires étrangères.
6. Le GCCC a signé des protocoles d'accord avec des institutions publiques, notamment des ministères, l'administration fiscale nationale et des institutions privées sous l'égide de la Chambre de Commerce du Mozambique.
7. Le GCCC a également facilité la formation des formateurs au sein des institutions étatiques pour permettre aux institutions de lutter contre la corruption en utilisant l'expertise interne. À ce jour, 776 formateurs ont été formés et sont capables de diffuser des messages contre la corruption au sein des institutions, une initiative qui a permis de réaliser des économies significatives sur les coûts de formation.

D. MISES À JOUR PAR PAYS

Lors de la session plénière, l'occasion a été donnée aux représentants des Agences Nationales de Lutte contre la Corruption (ANCA) de partager avec les participants les différentes initiatives engagées dans leurs pays respectifs en matière de lutte contre la corruption. Des représentants du Mali, du Sénégal, du Togo, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, des Seychelles et du Botswana ont présenté les initiatives et les progrès enregistrés dans leurs différents pays en matière de lutte contre la corruption. Vous trouverez ci-dessous le résumé des tendances, des pratiques et des mises à jour présentées par les représentants des instances nationales de lutte contre la corruption

- i. Les États parties à l'AUCPCC ont fait preuve d'un engagement louable dans la lutte contre la corruption par le biais de diverses réformes juridiques, notamment des amendements constitutionnels visant à garantir l'indépendance des Agences Nationales de Lutte Contre la Corruption (NACA) ainsi qu'une législation sur l'accès à l'information et la liberté d'expression pour compléter la législation existante contre la corruption.
- ii. Plusieurs États parties ont adopté des stratégies nationales et des plans stratégiques pour guider leurs approches dans la lutte contre la corruption et ceux-ci ont permis des actions ciblées à la corruption telles que des initiatives sectorielles et des messages harmonisés par les différents acteurs de la lutte contre la corruption.
- iii. Certains pays ont tiré parti de manière impressionnante des innovations technologiques pour lutter contre la corruption, par exemple en développant des plateformes virtuelles pour les paiements en ligne pour les services publics. La réduction des transactions en espèces a considérablement réduit les cas de corruption et de blanchiment d'argent en particulier.
- iv. Des améliorations ont été apportées aux poursuites et à la répression des infractions de corruption dans certains États parties, notamment en modifiant les lois pertinentes pour accélérer le jugement des affaires de corruption, en accélérant les demandes d'extradition et les peines privatives de liberté (au lieu d'amendes) pour les personnes reconnues coupables.
- v. Il y a une augmentation louable du nombre de pays qui ont adopté une législation pour réglementer le recouvrement des avoirs et, surtout, une gestion efficace des avoirs récupérés. Par ailleurs, des réglementations sur la déclaration de patrimoine ont été adoptées dans certains des États représentés, ce qui a dissuadé les agents publics de la corruption.
- vi. Il ressort clairement des rapports nationaux que la plupart des NACA ont adopté une approche à deux volets dans la lutte contre la corruption, à savoir la prévention et la protection/l'application. Les mesures de prévention ont impliqué les Organisations de la Société Civile en tant que partenaires importants dans la sensibilisation à la lutte contre la corruption.
- vii. Certaines NACA s'attaquent aux causes profondes de la culture de la corruption dans leur pays en révisant les programmes d'enseignement pour les niveaux d'enseignement

primaire, secondaire et supérieur. Ils ont également innové des modes de communication conviviaux tels que des séries télévisées animées pour atteindre un public plus jeune.

- viii. Il existe des modèles encourageants de collaboration sur les mesures de lutte contre corruption au niveau sous régional, tels que des accords de collaboration et de coopération entre les NACA du Mali, du Sénégal et de Côte d'Ivoire.
- ix. Diverses NACA ont fait preuve d'un grand courage, d'un engagement et d'une indépendance en poursuivant des affaires de corruption très médiatisées, y compris celles impliquant des haut fonctionnaires qui assument de grands postes comme par exemple à la présidence. Des efforts devraient être faits pour que ces poursuites très médiatisées deviennent une norme plutôt qu'être considérées comme exception.
- x. Les expériences partagées indiquent qu'il y a plus de succès dans la lutte contre la corruption s'il existe une collaboration efficace entre les institutions au sein de chaque pays. Certaines des meilleures pratiques partagées étaient la mutualisation d'informations entre la police, les fonctionnaires des douanes, le personnel forestier, le pouvoir judiciaire et d'autres acteurs concernés pour des interventions cohérentes et stratégiques contre la corruption.
- xi. Dans le cadre des mesures préventives, un certain nombre de NACA ont noté l'importance des évaluations des risques de corruption en tant qu'outil non seulement pour faire la sensibilisation contre la corruption, mais également mener des actions informatives sur les mesures appropriées pour prévenir la corruption.

L'un des moyens identifiés sur la manière dont la corruption riposte consiste à recourir à de nombreuses demandes en référé et à d'autres aspects techniques de la procédure dans le règlement des affaires de corruption visant à retarder le procès des suspects. Le pouvoir judiciaire a donc un rôle primordial à jouer pour lutter contre les abus des procédures judiciaires commis par les accusés.

E. SÉANCE DE CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR PAR AUABC

En clôturant le webinaire, le président du Conseil d'Administration, l'honorable Jean-Louis Andriamifidy, a lancé un appel aux NACA afin de renforcer leur engagement avec l'AUABC pour créer des réseaux pour la mise en œuvre de l'AUCPCC et de la position africaine commune sur le recouvrement des avoirs, cette dernière étant un instrument clé aux États membres de l'UA d'identifier, de récupérer et de gérer les avoirs restitués au profit des citoyens.

Le Conseil a félicité les États membres pour les efforts considérables déployés pour mettre en œuvre l'AUCPCC et les instruments connexes contre la corruption. Les meilleures pratiques des NACA dans les différents pays sont inspirantes et fournissent du matériel riche pour l'apprentissage croisé entre les NACA du continent.

L'AUABC s'est engagée à finaliser et à mutualiser le rapport du dialogue avec les participants, qui informera également les recommandations de l'AUABC au Conseil Exécutif de l'UA en janvier 2022.

4. WEBINAIRE 3 : FORUM DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Objectif de la séance

La séance a été enrichie par des discussions et a permis une réflexion conjointe entre les acteurs non étatiques et le Conseil. La première partie de la séance a été modérée par l'Hon. Agnes Kayobo Ngandu, membre du Conseil d'Administration de l'AUABC. Avant les discussions plénières, M. Selemani Kinyuny, AUABC, a fait une présentation sur l'état de collaboration entre l'AUABC et les Acteurs Non Etatiques (ANE). Une deuxième présentation a été faite par M. Don Deya, Directeur Général (DG) de l'Union Panafricaine des Avocats (PALU) sur les modèles possibles de collaboration entre le Conseil et les Acteurs Non Etatiques (ANE). La deuxième partie de la séance a connu des discussions sur la façon dont la collaboration avec le Conseil devrait être structurée ainsi que des mises à jour des pays sur la manière dont les États membres ont impliqué les Organisations de la Société Civile (OSC) dans la lutte contre la corruption.

A. État de la collaboration entre l'AUABC et les Acteurs Non Etatiques (ANE) - M. Selemani Kinyuny, Responsable Principal des Politiques pour les Questions Politiques et Juridiques à l'AUABC

1. L'AUCPCC reconnaît le rôle clé du secteur privé, de la société civile et des médias dans la lutte contre la corruption et demande à l'AUABC de nouer des partenariats avec les ANE pour faciliter le dialogue dans la lutte contre la corruption.
2. Actuellement, la collaboration entre les ANE et le Conseil a été sporadique, géographiquement limitée et fragmentée. Elle se caractérise par des périodes d'activité intense suivies d'une accalmie dans l'engagement.
3. En 2019, lors du 3^{ème} Dialogue annuel contre la corruption tenu à Kigali au Rwanda, un forum des Organisations de la Société Civile (OSC) s'est tenu et les OSC ont présenté des propositions élaborées sur la manière de s'engager avec le Conseil de manière structurée. La plupart de ces propositions doivent encore être mises à jour après les perturbations causées par la pandémie de Covid19.
4. Il est possible de renforcer la collaboration du Conseil d'Administration avec les ANE dans les domaines du suivi de la mise en œuvre de l'AUCPCC par le biais des rapports d'État, de la recherche et de la documentation, du plaidoyer et de la sensibilisation et du soutien à la création d'un environnement propice pour les OSC.
5. Il y a eu des efforts fructueux dans la collaboration du Conseil d'Administration et des ANE, y compris un partenariat de longue date avec le Groupe de travail multisectoriel sur la lutte contre la corruption en Afrique, en partenariat avec **Transparency**

International (TI) sur la recherche et TI-Kenya sur la transparence au cours de la Pandémie de Covid19 et partenariat avec **One Campaign** sur **Accountability Music Awards**.

B. Modèles possibles de collaboration entre l'AUABC et les Acteurs Non Etatiques (ANE)– M. Donald Deya, DG, Union Panafricaine des Avocats (PALU)

1. Les ANE ont engagé l'AUABC dans les efforts pour mettre en œuvre la Convention de diverses manières, y compris la vulgarisation de l'AUCPCC, la mobilisation des citoyens, la sensibilisation et la constituer une communauté de pratique autour de la Convention, la recherche et la documentation ainsi que les connaissances sur la manifestation de la corruption dans les régions et les rapports des États.
2. L'engagement des OSC avec l'AUABC a continué d'être ponctuel, et il est nécessaire de réfléchir sur la manière d'assurer la pérennité et la cohérence de cet engagement.
3. Le modèle d'engagement des ANE adopté par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été suggéré comme exemple possible que le Conseil et les ANE peuvent reproduire. Le Forum des ONG de la Commission africaine est probablement la plate-forme continentale la plus développée pour l'engagement des ANE et existe depuis plus de 25 ans. Il est hébergé par une ONG membre – le Centre Africain d'Etudes sur la Démocratie et les Droits de l'Homme et organise des événements parallèles aux activités de la Commission.
4. La réplication du modèle ci-dessus signifierait qu'une organisation membre est chargée de convoquer les ANE chaque année pour participer activement aux activités et interventions du Conseil contre la corruption.
5. La Coalition pour une Cour Africaine efficace des Droits de l'Homme et des Peuples et son engagement avec la Cour africaine a été proposée comme un autre modèle que le Conseil et les ANE peuvent envisager d'adopter.
6. S'il est accepté, le modèle ci-dessus signifierait l'établissement d'une organisation d'adhésion spécifique à laquelle les ANE souscriraient aux fins d'engager des dialogues le Conseil
7. Quel que soit le modèle que le Conseil d'Administration et les ANE choisissent d'adopter, il a été souligné que la cohérence et la durabilité étaient des facteurs essentiels à garder à l'esprit. Il est particulièrement essentiel de concevoir un cadre d'engagement qui puisse être maintenu même lorsque le soutien des donateurs oscille.

Divers pays ont également pesé sur la façon dont ils ont travaillé avec les Acteurs Non Etatiques au niveau national. Des expériences ont été partagées au Togo, en Tanzanie, au Sénégal, au Mali, à Maurice et au Botswana. Les éléments suivants ont été des stratégies et une collaboration considérable entre les États parties et les Acteurs Non Etatiques ;

- Adoption d'une charte qui définit le cadre de collaboration entre l'Instance de lutte contre la corruption et les ANE. Cela permet aux ANE et aux agences d'État de travailler conjointement sur des campagnes nationales de lutte contre la corruption.
- La mise en place de comités comprenant des représentants des OSC est en train d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption.
- Engagements spécifiques avec les OSC et les ONG, où ils travaillent sur un secteur spécifique, à savoir la santé dans la lutte contre la corruption.
- L'engagement des NACA avec les ANE concernés a impliqué des Organisations de la Société Civile traditionnelles/formellement organisées, mais aussi des plates-formes, des groupes et des citoyens actifs non organisés/informels.
- L'organisme national de lutte contre la corruption a intégré des institutions religieuses dans le cadre de ses stratégies de lutte contre la corruption et des messages contre la corruption sont inclus dans les sermons. De différentes plateformes ont été mises sur pied pour différentes parties prenantes à savoir : les organisations syndicales, les organisations de la société civile, les organisations des jeunes et des femmes ainsi que le secteur privé.
- Les Protocoles d'Accord avec différentes OSC pour collaborer au niveau des initiatives de lutte contre la corruption et à la formation des OSC sur les rapports parallèles dans le cadre de la CNUCC.
- Travailler en étroite collaboration avec les médias et animer des formations de journalistes d'investigation sur les enquêtes et les reportages sur la corruption.

C. RECOMMANDATIONS

1. Les participants ont décidé de redynamiser la collaboration entre le Conseil et les ANE après les perturbations causées par la pandémie de Covid19 et de capitaliser sur les plateformes en ligne qui existent désormais comme opportunités d'accroître le nombre d'Acteurs Non Etatiques (ANE) qui s'engagent avec le Conseil.
2. L'AUABC et les ANE ont besoin de temps après ce dialogue pour se concerter et se convenir du cadre le plus approprié à adopter pour une collaboration cohérente et dynamique. Les deux parties viseraient à parvenir à un consensus à ce sujet bien avant le prochain Dialogue Annuel Contre la Corruption.
3. L'AUABC s'est engagée à maintenir les protocoles d'accord existants avec les OSC et à en rechercher de nouveaux avec des organisations qui n'ont pas encore collaboré avec le Conseil.
4. L'AUABC explorera les moyens de renforcer et d'élargir la composition du Groupe de Travail Multisectoriel sur la Lutte Contre la Corruption en Afrique. Des efforts délibérés seront déployés pour une plus grande participation des syndicats, des organisations de jeunes et de femmes ainsi que des médias.

5. Les délégués ont exhorté l'AUABC à envisager de faciliter un dialogue continu entre les ANE pour échanger sur les expériences, les bonnes pratiques et l'inspiration.
6. Les représentants des ANE ont imploré les partenaires de développement de soutenir le renforcement des capacités des OSC pour faire le suivi de la mise en œuvre de l'AUCPCC et le Conseil d'Administration jouera le rôle de fournir un soutien technique aux OSC dans l'élaboration des propositions à présenter aux partenaires de développement.

D. ALLOCUTION DE CLOTURE

L'allocution de clôture du Dialogue de trois jours a été prononcée par l'Hon. Jean Louis Andriamifidy - Président, AUABC qui a remercié tous les participants pour leurs riches contributions aux discussions. Il a réitéré que le Conseil ne relâcherait pas sa quête d'un engagement structuré avec les ANE et continuerait à tendre la main aux Organisations de la Société Civiles (OSC) et à les soutenir, notamment par le biais du Groupe de Travail sur les Partenariats et la Mobilisation des Ressources. Il a exhorté les OSC à rester vigilantes et unies, en particulier face au harcèlement et à la répression en réponse à leur travail de lutte contre la corruption. Le Conseil continuera à soutenir les efforts visant à promulguer des lois sur la protection des lanceurs d'alerte dans divers États membres, lesquelles lois sont essentielles pour garantir la sécurité des ANE dans la mesure où elles contribuent à la lutte contre la corruption. Hon. Andriamifidy a conclu en louant le courage dont font preuve les OSC dans la lutte contre la corruption, même aux risques et péril de leur sécurité personnelle.